



LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC CONTRIBUE EFFICACEMENT À LA LUTTE AU TRAVAIL AU NOIR DANS LA CONSTRUCTION

Depuis 1995, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a intensifié ses efforts dans la lutte au travail au noir, notamment grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec. Dans le cadre d'ACCES construction, la concertation a aussi été resserrée entre la CCQ, les ministères du Revenu, des Finances et de l'Économie, ainsi que la Régie du bâtiment du Québec.

Selon les évaluations de Revenu Québec et du ministère des Finances et de l'Économie du Québec, les pertes fiscales dans le secteur de la construction atteignent 1,5 milliard \$ annuellement. Bien que la construction soit encore un des principaux foyers de travail au noir, les efforts pour le contrer ne sont pas sans impact.

En plus des effets directs des interventions, c'est l'effet indirect des mesures de lutte au travail au noir que tente de mesurer le présent document, en comparant l'évolution du volume de travail rapporté à la CCQ à l'évolution de l'activité réelle dans la construction. Or, comme les heures rapportées augmentent beaucoup plus vite que les autres indicateurs de la construction depuis 1994, il ressort que des gains importants auraient été réalisés au Québec dans la lutte au travail au noir. L'année 2012, une fois de plus, rapporte des résultats positifs. On estime que l'augmentation des heures récupérées à l'égard du travail au noir a permis au gouvernement du Québec de percevoir en 2012 430 millions de dollars en taxes et impôts, pour un montant cumulatif de 3,6 milliards de dollars depuis 1995.

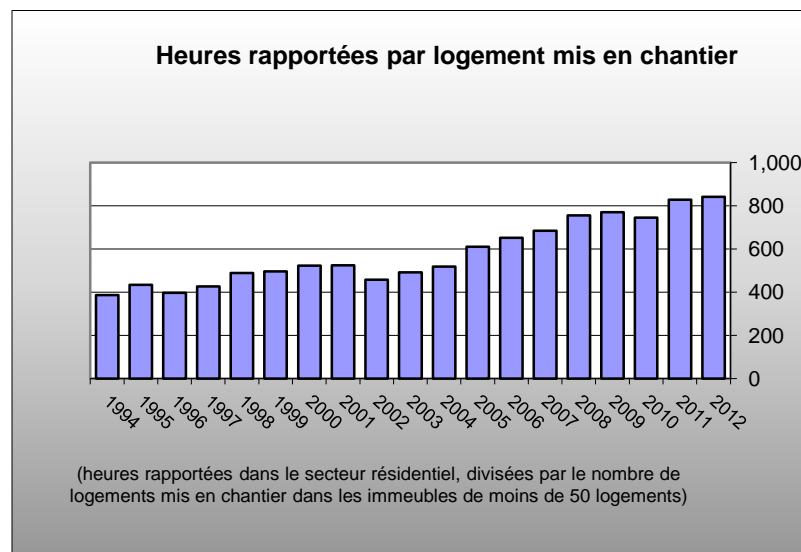
1. Une croissance du volume de travail supérieure à celle de la valeur des travaux

Secteur résidentiel

La rénovation résidentielle ne fait en général pas partie du champ d'application de la CCQ, qui porte surtout sur la construction neuve. Bien que la construction résidentielle neuve soit moins sujette au travail au noir que la rénovation, elle est tout de même touchée, vu la multiplicité des chantiers, vu sa parenté avec la rénovation résidentielle et l'utilisation de métiers tels que plâtrier ou peintre, où se retrouvent de nombreux travailleurs non qualifiés. Le phénomène de l'auto-construction spéculative, par lequel un particulier construit à répétition des logements prétendument à des fins personnelles, y est également présent.

Or, tout indique que la lutte au travail au noir a fait des gains majeurs dans ce secteur. Entre 1994 et 2012, les heures rapportées à la CCQ ont en effet augmenté de 156 % comparativement à une hausse de 42 % de la valeur réelle des dépenses d'investissements (voir le tableau de la page suivante). Pour la période de 1994 à 2012, on constate ainsi une croissance cumulative de 80 % du ratio des heures déclarées par million de dollars investi dans ce secteur.

Le rattrapage des heures rapportées est aussi très visible lorsque l'on compare leur évolution avec le nombre de logements mis en chantier. Ainsi, le nombre d'heures rapportées par logement mis en chantier (en excluant les immeubles en hauteur qui sont rapportées dans le secteur institutionnel et commercial) a doublé, passant d'environ 400 à plus de 800 heures par logement. Bien que cela puisse être lié à une augmentation de la taille ou de la qualité des logements construits – ce que les indicateurs en dollars peuvent cerner dans une certaine mesure – la progression est trop impressionnante pour que la lutte au travail au noir n'y soit pas pour quelque chose.



Dépenses d'immobilisations en construction (millions de \$ de 2009) *																				
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	1994-2012
Résidentiel	5 532	3 701	3 762	4 288	4 068	4 371	4 171	4 751	7 014	7 683	9 129	8 198	7 575	7 730	7 522	7 006	8 443	7 863	7 866	
		-33%	2%	14%	-5%	7%	-5%	14%	48%	10%	19%	-10%	-8%	2%	-3%	-7%	21%	-7%	0%	42%
Commercial institutionnel	4 683	4 655	4 663	4 235	5 014	4 898	4 121	5 002	5 934	6 310	7 196	7 296	7 197	7 389	7 037	6 411	7 313	8 266	8 915	
		-1%	0%	-9%	18%	-2%	-16%	21%	19%	6%	14%	1%	-1%	3%	-5%	-9%	14%	13%	8%	90%
Industriel	1 651	1 515	1 867	1 639	1 438	1 960	2 644	1 972	1 693	1 639	1 433	912	1 015	1 261	1 259	1 293	1 072	1 526	1 580	
		-8%	23%	-12%	-12%	36%	35%	-25%	-14%	-3%	-13%	-36%	11%	24%	0%	3%	-17%	42%	4%	-4%
Génie civil et voirie	8 112	7 374	6 584	5 868	7 517	6 113	7 172	7 384	8 005	8 637	9 589	9 332	9 605	11 429	12 942	13 864	13 704	14 214	15 876	
		-9%	-11%	-11%	28%	-19%	17%	3%	8%	8%	11%	-3%	3%	19%	13%	7%	-1%	4%	12%	96%
Total	19 978	17 245	16 876	16 030	18 037	17 342	18 109	19 109	22 646	24 270	27 348	25 738	25 393	27 809	28 761	28 574	30 532	31 868	34 238	
		-14%	-2%	-5%	13%	-4%	4%	6%	19%	7%	13%	-6%	-1%	10%	3%	-1%	7%	4%	7%	71%
Heures rapportées à la CCQ (en millions) *																				
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	1994-2012
Résidentiel	12,6	9,1	8,9	10,8	11,1	11,7	11,8	13,4	17,7	21,7	25,7	26,0	26,2	27,4	30,3	29,4	32,9	32,4	32,4	
		-28%	-2%	21%	3%	6%	0%	14%	32%	22%	18%	1%	1%	5%	11%	-3%	12%	-1%	0%	156%
Commercial institutionnel	28,4	30,0	30,5	30,4	34,4	39,0	42,2	47,0	51,2	54,3	57,9	60,5	59,7	63,1	68,6	63,9	66,1	72,6	78,2	
		6%	2%	0%	13%	14%	8%	11%	9%	6%	7%	4%	-1%	6%	9%	-7%	3%	10%	8%	176%
Industriel	8,8	12,6	12,2	14,6	11,9	16,2	21,2	15,6	13,1	16,5	16,6	14,5	14,9	12,4	11,9	10,3	11,9	13,5	18,1	
		43%	-4%	20%	-18%	37%	31%	-27%	-16%	25%	1%	-12%	2%	-17%	-4%	-13%	15%	13%	34%	105%
Génie civil et voirie	16,2	16,2	13,7	12,5	15,1	13,5	13,3	14,1	17,1	18,7	22,3	22,5	23,2	23,6	26,3	30,1	33,4	34,6	36,3	
		0%	-16%	-9%	21%	-11%	-2%	6%	21%	9%	19%	1%	3%	2%	11%	15%	11%	4%	5%	124%
Total	66,0	67,9	65,3	68,3	72,5	80,5	88,5	90,1	99,2	111,1	122,4	123,5	124,0	126,6	137,1	133,8	144,3	153,1	165,0	
		3%	-4%	5%	6%	11%	10%	2%	10%	12%	10%	1%	0%	2%	8%	-2%	8%	6%	8%	150%
Heures rapportées par million de \$ de 2009																				
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	1994-2012
Résidentiel	2 286	2 469	2 373	2 512	2 725	2 683	2 821	2 815	2 526	2 820	2 810	3 169	3 461	3 548	4 032	4 199	3 896	4 121	4 117	
		8%	-4%	6%	8%	-2%	5%	0%	-10%	12%	0%	13%	9%	3%	14%	4%	-7%	6%	0%	80%
Commercial institutionnel	6 057	6 434	6 550	7 185	6 858	7 969	10 249	9 396	8 635	8 599	8 049	8 296	8 299	8 546	9 749	9 972	9 037	8 785	8 768	
		6%	2%	10%	-5%	16%	29%	-8%	-8%	0%	-6%	3%	0%	3%	14%	2%	-9%	-3%	0%	45%
Industriel	5 343	8 330	6 519	8 904	8 276	8 290	8 027	7 898	7 754	10 045	11 551	15 923	14 630	9 820	9 453	8 000	11 094	8 832	11 465	
		56%	-22%	37%	-7%	0%	-3%	-2%	-2%	30%	15%	38%	-8%	-33%	-4%	-15%	39%	-20%	30%	115%
Génie civil et voirie	1 996	2 193	2 075	2 129	2 014	2 208	1 853	1 916	2 133	2 165	2 323	2 410	2 419	2 069	2 029	2 172	2 438	2 436	2 289	
		10%	-5%	3%	-5%	10%	-16%	3%	11%	1%	7%	4%	0%	-14%	-2%	7%	12%	0%	-6%	15%
Total	3 305	3 936	3 870	4 260	4 020	4 642	4 888	4 715	4 379	4 577	4 476	4 799	4 885	4 553	4 767	4 683	4 726	4 805	4 820	
		19%	-2%	10%	-6%	15%	5%	-4%	-7%	5%	-2%	7%	2%	-7%	5%	-2%	1%	2%	0%	46%

*Immobilisations : Les dépenses d'immobilisations de 1994 à 2011 proviennent de Statistique Canada, *Dépenses en immobilisations par type d'actif*. Les dépenses de 2012 sont estimées d'après des enquêtes connexes de Statistique Canada, soit *Investissements privés et publics au Canada, Investissement en construction de bâtiments non résidentiels (trimestriel)* et *Investissement en construction résidentielle (trimestriel)*. Les investissements en machinerie ne sont pas inclus. Dans le secteur résidentiel, les immobilisations ne comprennent pas ici les dépenses de rénovation résidentielle, les chalets, les maisons mobiles et les coûts d'acquisition. Aussi, pour mieux refléter la définition du secteur résidentiel de la Loi R-20, pour laquelle les immeubles résidentiels de plus de 6 étages font partie du secteur institutionnel et commercial, les immobilisations estimatives des immeubles de 50 logements et plus font partie ici du secteur institutionnel et commercial. La déflation est effectuée à l'aide de différents indices de prix québécois.

Heures : D'après les heures assujetties rapportées à la CCQ, à l'exclusion des heures des entrepreneurs autonomes et celles liées à des cotisations volontaires aux avantages sociaux. Les données de 1994 et 1995 incluent toutefois les heures rapportées pour fins d'avantages sociaux dans la portion du secteur résidentiel alors temporairement désassujettie par le projet de loi 142. Heures ajustées pour enlever l'effet de la variation des jours ouvrables (l'année est ramenée à 232 jours si elle compte davantage ou moins de jours).

Secteur institutionnel et commercial

Le secteur institutionnel et commercial est le deuxième secteur le plus touché par le travail au noir, faisant appel à des métiers similaires au secteur résidentiel. Ce secteur de la construction a aussi profité d'une augmentation des heures déclarées; pour une augmentation de 90 % des dépenses d'investissements, on observe en effet une hausse de 176 % des heures rapportées pour la période de 1994 à 2012. Cela se solde par une hausse de 45 % du ratio d'heures rapportées par million de dollar investi dans ce secteur.

Secteur industriel et secteur génie civil et voirie

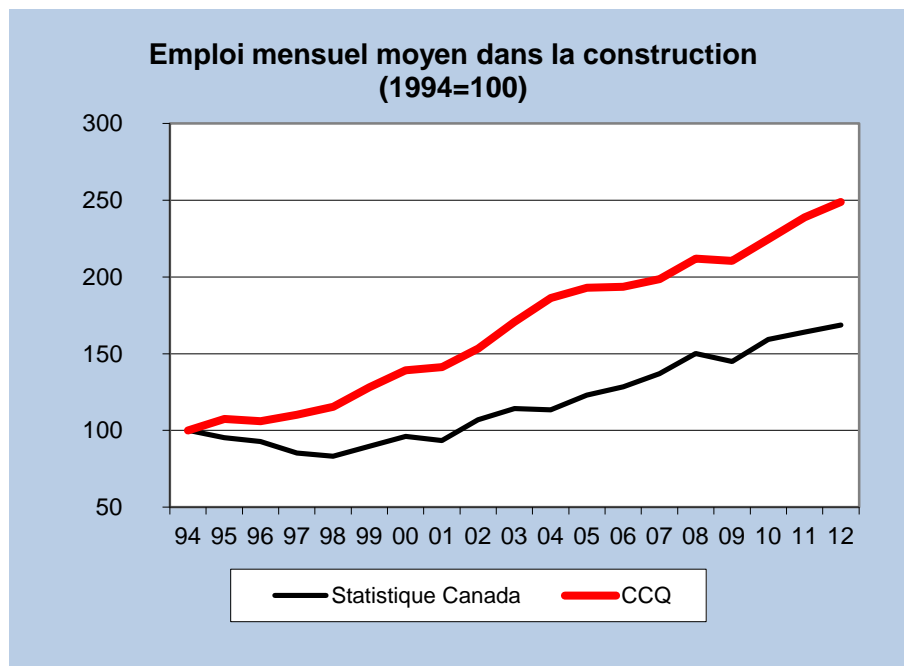
Il est moins aisé d'établir un lien direct entre l'évolution des investissements et les heures rapportées pour les secteurs industriel et du génie civil et voirie. Ceci provient du fait de la difficulté à mesurer la valeur des investissements en machinerie industrielle (pour lesquels des heures sont rapportées à la CCQ, dépendamment de la nature des travaux) ou bien la difficulté d'évaluer la valeur des travaux de génie confiés à des employeurs de la construction, puisque les travaux peuvent aussi être réalisés par la main-d'œuvre propre des municipalités, de Hydro-Québec ou par les entrepreneurs autonomes. L'évolution comparée des heures rapportées et des investissements est ainsi peu révélatrice du rendement de la lutte au travail au noir.

Le secteur industriel montre un ratio relativement élevé des heures rapportées par million \$; les heures découlent d'investissements en machinerie non compris dans le numérateur. À l'inverse, le secteur génie civil et voirie montre un ratio relativement faible; les investissements compris au numérateur comprennent une vaste étendue de travaux non couverts par les conventions collectives de la construction. Mentionnons par exemple les travaux de lignes électriques réalisés par les salariés d'Hydro-Québec, les travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, etc., réalisés par les salariés des villes, les travaux réalisés par les employés des compagnies minières et forestières, etc. De plus, comme les entrepreneurs autonomes ne sont pas couverts par les conventions collectives et que leurs heures ne sont donc pas comprises au numérateur, ceci a une forte incidence dans le secteur génie civil et voirie, où les entrepreneurs autonomes en excavation et en machinerie lourde sont nombreux.

Ensemble des secteurs

Malgré ces réserves, on peut observer que, dans l'ensemble des secteurs, les heures rapportées ont connu une hausse bien supérieure (+150 %) à celle des dépenses en immobilisations (+71 %) pour la période de 1994 à 2012, si bien que le ratio global des heures rapportées par million de \$ est en augmentation de 46 %.

Sur la période 1994 à 2012, ces données rejoignent les résultats d'une comparaison entre le nombre mensuel moyen de salariés se rapportant à la CCQ avec les données de Statistique Canada sur l'emploi dans la construction, données provenant d'une enquête auprès des ménages qui serait potentiellement peu biaisée par le phénomène du travail au noir. Il ressort que le nombre d'emplois rapportés à la CCQ a en effet augmenté deux fois plus rapidement que celui évalué par Statistique Canada, comme le montre le graphique ci-contre. Manifestement, une proportion plus grande de travailleurs se rapporte à la CCQ.



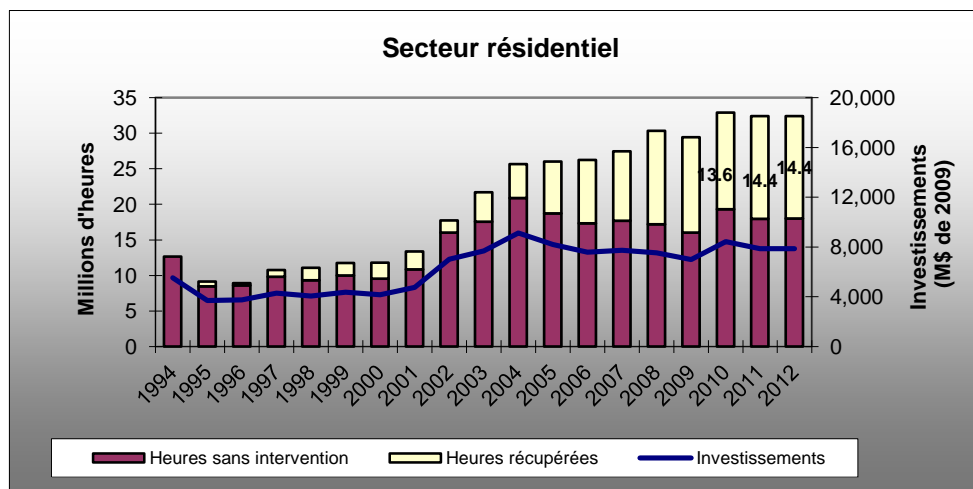
2. Une récupération fiscale impressionnante

L'estimation qui suit est basée sur la comparaison entre l'évolution des ratios d'heures rapportées par million de dépenses d'investissements (en \$ constants), avec les ratios qui prévalaient en 1994, avant l'intensification des efforts de lutte au travail au noir. Les heures récupérées sont considérées comme celles découlant de la croissance du taux d'heures rapportées par million \$, donc qui ne peuvent s'expliquer par la simple croissance des dépenses d'investissements depuis 1994. Il s'agit d'une méthode comparable à celle utilisée par le ministère des Finances et de l'Économie.

Mais comme il est difficile de faire un parallèle entre les heures rapportées et les investissements dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur génie civil et voirie, l'estimation des heures récupérées est réalisée ici essentiellement à partir de l'évolution des ratios des secteurs résidentiel et institutionnel/commercial. On suppose ensuite que la moitié seulement de l'effet trouvé dans ces deux derniers secteurs, qui incidemment s'avèrent les plus sujets au travail au noir, se retrouve toute proportion gardée dans les deux premiers secteurs.

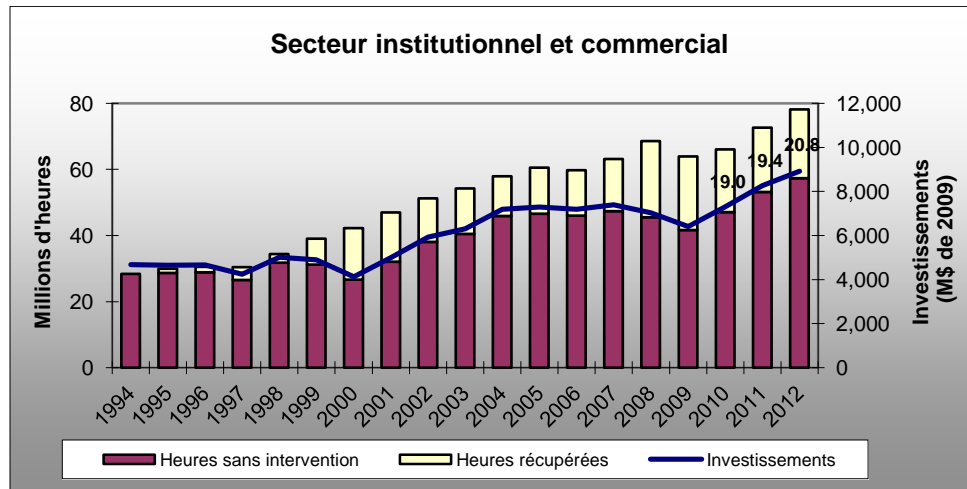
Secteur résidentiel

En 2012, les investissements (constants) ainsi que les heures rapportées dans le secteur résidentiel sont demeurés au même niveau qu'en 2011. On estime que, par rapport à 1994, 14,4 millions d'heures ont été récupérées dans ce secteur en 2012, un niveau équivalent à 2011. Ceci représente 44 % des heures rapportées.



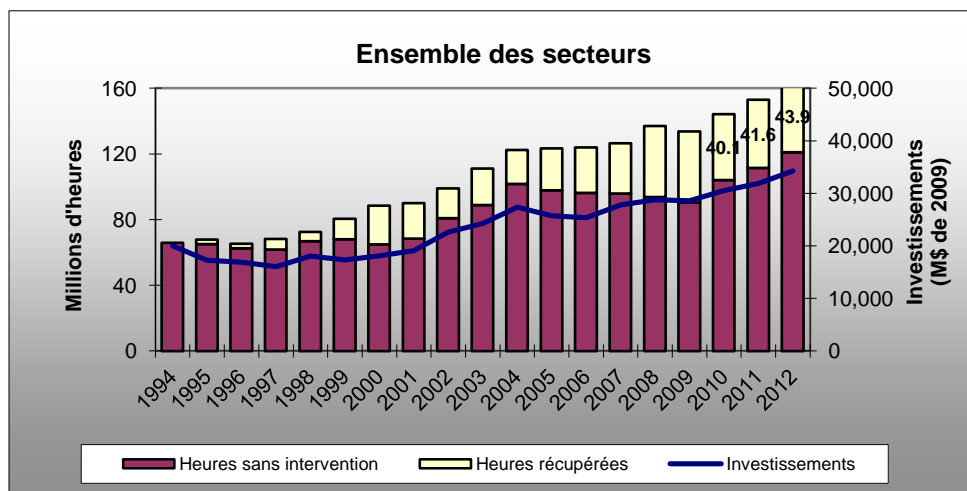
Secteur institutionnel et commercial

Dans le secteur institutionnel et commercial, les heures rapportées (+8 %) ont augmenté aussi vite que les investissements (+8 %) en 2012. Mais un plus haut volume d'activité signifie un niveau plus élevé de récupération, de 20,8 millions d'heures récupérées pour 2012, soit 1,4 million de plus qu'en 2011.



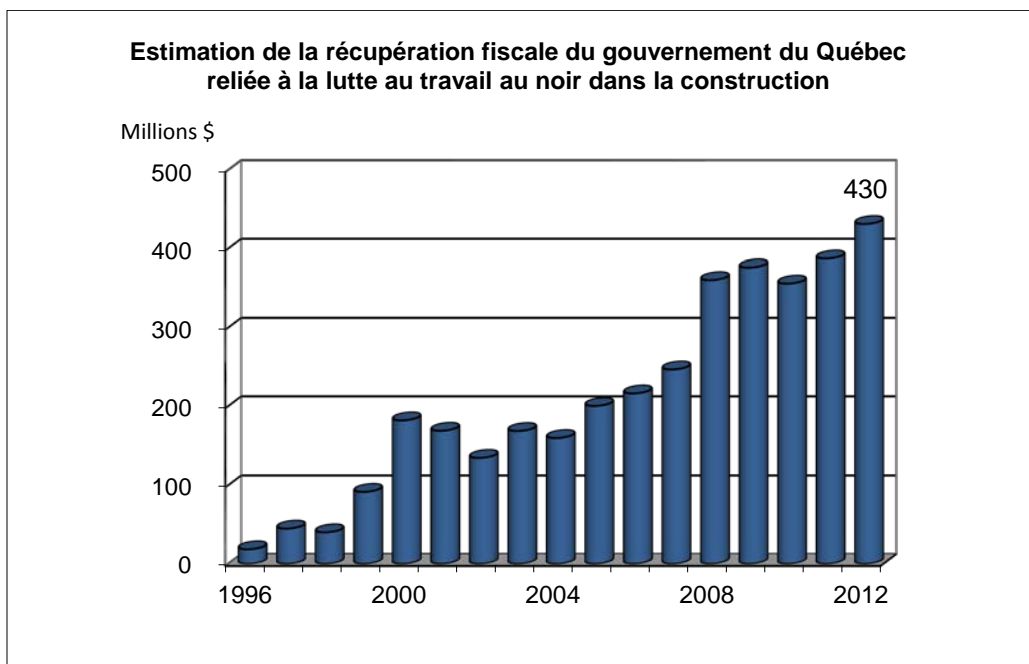
Ensemble des secteurs

En supposant une récupération proportionnellement de moitié moindre dans le secteur industriel ainsi que dans le secteur génie civil et voirie, l'année 2012 se serait traduite pour l'ensemble des secteurs par un total de 43,9 millions d'heures récupérées. C'est 2,3 millions d'heures de plus que l'année précédente.



À raison d'environ 10,00 \$ de recettes en impôts, taxes de vente ou contributions au Fonds des services de santé par heure travaillée, on peut évaluer que le volume de 43,9 millions d'heures récupérées représente des recettes fiscales supplémentaires de 431 millions \$ pour le gouvernement du Québec en 2012. Sur l'ensemble de la période 1995 à 2012, le montant de recettes supplémentaires est de l'ordre de 3,6 milliards \$.

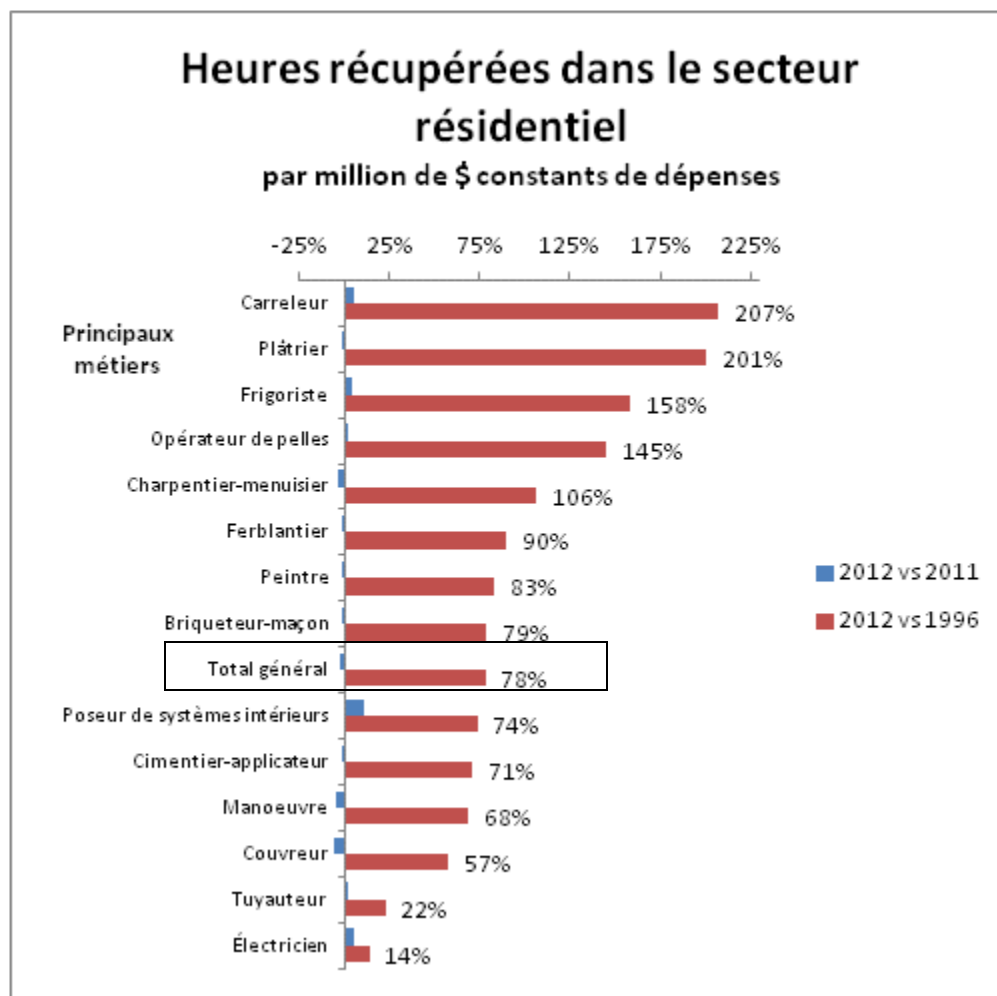
En considérant que le gouvernement du Québec a octroyé à la CCQ un montant de près de 120 millions \$ en subvention depuis 1995 pour la lutte contre le travail au noir, la récupération équivaut à un rendement de près de 30 \$ pour chaque dollar de subvention.



3. Forte récupération dans certains métiers

Lorsque l'on examine la variation observée dans le ratio heures déclarées/million de dollars investi dans la construction, certains métiers se distinguent.

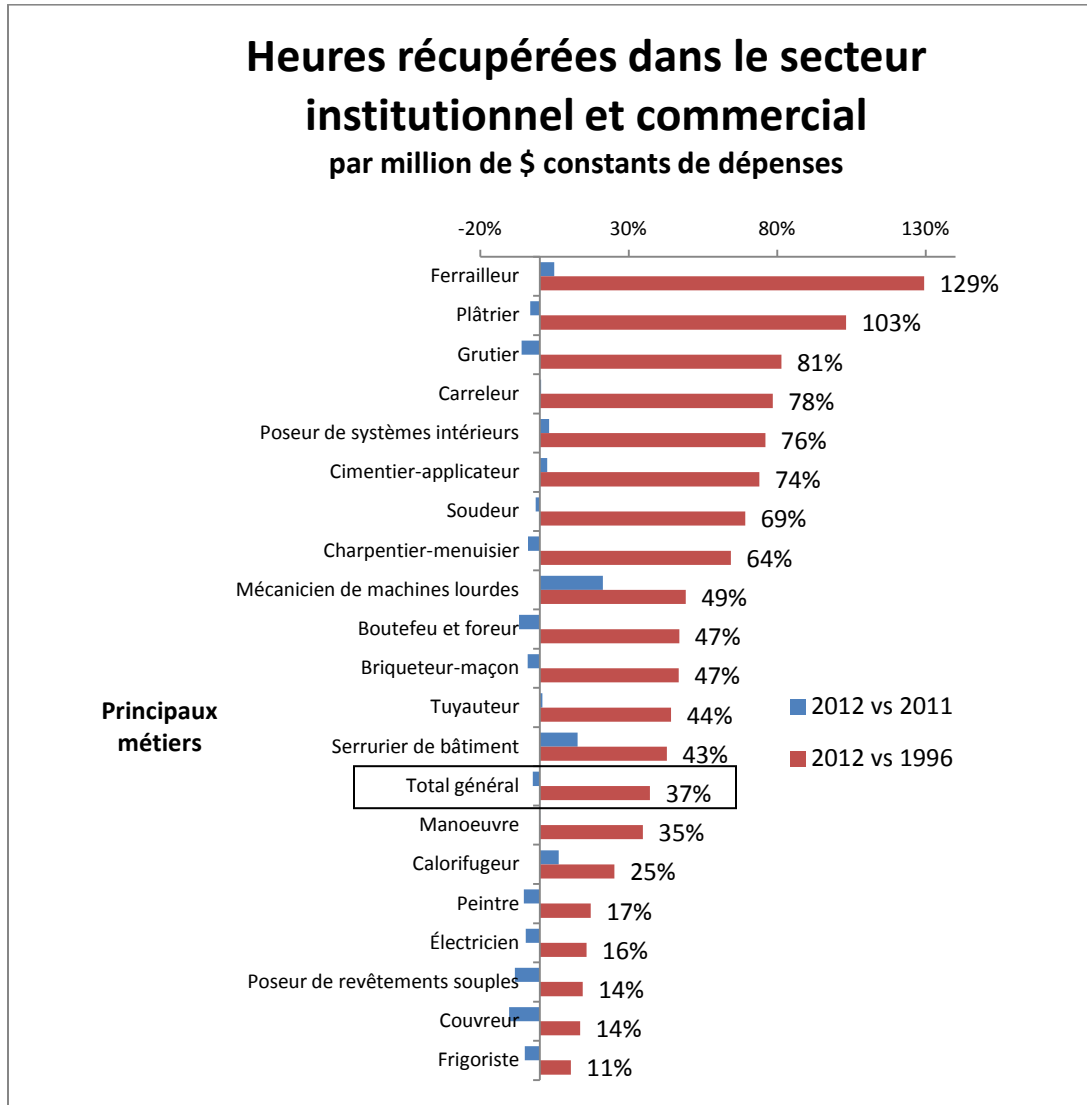
Dans le secteur résidentiel, les carreleurs, sont les premiers en liste. Leurs heures rapportées par million \$ ont connu une hausse importante de 207 % pour la période de 1996 à 2012¹ comparativement à 78 % pour la moyenne des salariés. Les plâtriers et les peintres, deux métiers ciblés dans le cadre des actions concertées d'ACCES Construction, ressortent aussi du lot avec des augmentations respectives de 201 % et 83 %. Sans être en reste, les frigoristes (+158 %) et les charpentier-menuisiers (+106 %) dépassent aussi la moyenne des travailleurs.²



¹ Pour éviter tout biais qui pourrait être causé par le désassujettissement temporaire d'une partie du secteur résidentiel en 1994 et 1995, les comparaisons présentées ici utilisent comme base de référence l'année 1996.

² Pour ce qui est des opérateurs de pelles mécaniques, la croissance relative des heures rapportées semble davantage reliée à des raisons techniques qu'au résultat de la lutte au travail au noir.

Dans le secteur institutionnel et commercial, les plâtriers (+103 %) surpassent la moyenne des salariés (+37 %) pour la période de 1996 à 2012. La récupération des heures des poseurs de systèmes intérieurs (+76 %) est aussi appréciable. Les charpentiers-menuisiers (+64 %) et les briqueteurs-maçons (+47 %) se démarquent aussi pour la même période.



L'évolution de ces ratios par métier doit par contre être interprétée avec prudence, car ils utilisent un dénominateur très agrégé (les dépenses totales de construction d'un secteur). À ce degré d'agrégation, différentes raisons peuvent expliquer une modification des heures rapportées dans un métier par million de \$, en plus de l'évolution du travail au noir. Il se peut par exemple que le métier accapare une plus grande part des travaux du secteur, simplement parce que les chantiers qui ont maintenant cours font plus appel à ce

métier, ou parce que le produit installé par le métier est plus en vogue. Les techniques de construction peuvent également avoir changé, etc.

Des mesures plus précises peuvent toutefois être trouvées, en prenant par exemple comme référence les ventes de matériaux utilisés par chaque métier, lorsqu'elles sont disponibles. Le tableau suivant résume l'évolution des heures rapportées par les couvreurs, comparée à celle des ventes de papier-toiture.

Indicateurs de l'activité des couvreurs

	2004	2012	Variation 2004-2012
Heures rapportées par les couvreurs	2 922 572	3 666 856	25 %
à temps supplémentaire	12 285	32 327	163 %
Part du temps supplémentaire	0,42 %	0,88 %	
Salariés actifs	4 009	5 207	30 %
Moyenne d'heures par salarié	729	704	-3 %
Livraisons au Québec papier-toiture asphalté (pqts métriques)	8 408 733	8 031 936	-4 %
Nombre d'employeurs	746	933	25 %
Heures par employeur	3 918	3 930	0,3 %

On constate ainsi qu'entre 2004 et 2012, les heures rapportées des couvreurs ont augmenté plus vite que les ventes de papier-toiture. Ceci indique aussi que le volume de travail au noir a sans doute diminué dans ce métier.

Par ailleurs, les indicateurs sur les activités d'inspection de la CCQ à l'égard de ce métier (voir le tableau suivant), suggèrent que la diminution du travail au noir dans le métier de couvreur pourrait être liée d'une part à une augmentation substantielle de la visibilité de la CCQ auprès du métier. Le nombre de vérifications téléphoniques, visites ou autres contacts est près de deux fois plus élevé en 2012 qu'en 2004. Signe que la visibilité porte fruits, le nombre d'entrepreneurs rencontrés sans licence et le nombre de salariés sans certificat de compétence ont diminué entre 2004 et 2012.

Les interventions visent avant tout l'autocorrection, de sorte que les poursuites formelles sont utilisées en dernier recours. Il reste que les heures réclamées à la suite d'enquêtes ont augmenté de 64 %. Aussi, deux fois plus d'employeurs de couvreurs ont demandé de se faire émettre par la CCQ une lettre d'état de situation, qui atteste de leur conformité. Il s'agit d'une formalité d'une extrême importance, puisqu'une lettre non favorable (16,1 % des cas en 2012) peut entraîner la perte d'un contrat.

Indicateurs d'inspection pour les couvreurs

	<u>2004</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u> <u>2004-2012</u>
Contrats saisis dans le registre	3 028	3 107	3%
Nombre de vérifications téléphoniques, visites, courriels, etc.	478	897	88%
Nombre de couvreurs rencontrés en infraction sans cc	480	456	-5%
Nombre d'entrepreneurs rencontrés sans licence	93	54	-42%
Nombre d'entrepreneurs en infraction diverses	499	533	7%
Heures réclamées à la suite d'enquête aux livres	58 488	95 850	64%
Part des heures réclamées	2%	2,6%	31%
Nombre de lettres d'état de situation émises	2 431	5 654	133%
Non favorables ou de refus	161	912	466%
Proportion non favorables ou refus	6,6%	16,1%	144%